ARRÊTÉ MUNICIPAL



N° TEAQ 2023-490 DU 13 JUIN 2023

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE MODIFICATION DE LA CIRCULATION PLACE DU ONZE NOVEMBRE ET RUE DE VERDUN (TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU)

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et suivants,

Vu l'article R. 610-5 du Code pénal,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Vu notre arrêté n° 54/2022 en date du 29 juin 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Philippe Doudard, directeur voirie, éclairage public et propreté urbaine,

Considérant que l'exécution de travaux de raccordement d'une canalisation d'eau potable rue de Verdun et place du Onze Novembre nécessite la réglementation de la circulation sur les dites voies,

March to the high heritage divisit in the City of the Cent application on the

ARRÊTONS

Article 1er

Le LUNDI 19 JUIN 2023 et le MARDI 20 JUIN 2023, la circulation des véhicules est interdite place du Onze Novembre, sur la voie centrale de l'anneau entre la rue de Verdun et le Pont Aristide Briand ; et est déviée sur la voie intérieure de l'anneau, au droit des travaux.

Article 2

Le cheminement des piétons est dévié et sécurisé par l'entreprise chargée des travaux.

s of the final challenge the part of the Caller was to part to be accessed as

Article 3

Les panneaux réglementaires de signalisation et le balisage du cheminement piétonnier sont mis en place par l'entreprise chargée des travaux et sous sa responsabilité.

Article 4

L'entrepreneur est chargé d'aviser par écrit dans les 24 heures qui suivent la fin du chantier le Commissariat de Police et le Centre de Secours.

THE OF THE WORLD WITH SHIP SHIP WAS NOT THE WORLD WITH SHIP WAS NOT THE WORLD WAS NO

Article 5

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de la mise en place de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers.

Article 6

Les intéressés disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif, 6 allée de l'Ile Gloriette à NANTES 44041 Cedex, contre le présent arrêté. Le Tribunal Administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7

Monsieur le directeur général des services de la ville, Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Pour le maire et par délégation,

Le Directeur Voirie, Eclairage Public

Philippe Doudard

1 4 JUIN 2023

Affiché le :

Exécutoire le :

19 4 JUIN 2023